

Thème I

Pour que tous les élèves réussissent : défendre et transformer l'école et son fonctionnement

1. L'école déstabilisée par un projet élitiste

- a- Alors que l'école a besoin de mesures ambitieuses pour relever le défi de la démocratisation de l'éducation et de l'accès au savoir, les dernières années ont été marquées par des politiques éducatives régressives et des restrictions budgétaires au détriment du service public d'éducation.
- b- Les réformes se sont multipliées : nouveaux programmes, aide personnalisée, stages de remise à niveau, diminution de l'horaire des élèves, évaluations, remise en cause des RASED, formation.... Au lieu de lutter contre les inégalités, elles se fondent, avec notamment la mise en place d'un socle commun aux visées réductrices, sur un renoncement de l'élévation du niveau de connaissances et de compétences pour tous. Elles sont conduites sans prendre en compte les avancées des recherches et sans concertation avec la communauté éducative. Elles réduisent les ambitions du service public d'éducation et induisent des confusions sur les objectifs de l'école.
- c- Le discours gouvernemental traduit une vision passéiste et ségrégative de l'école. En outre l'échec scolaire est renvoyé à la responsabilité des individus (élèves, parents, enseignants). Sa réduction (remédiation) tend à être traitée en dehors de la classe. Bernant l'opinion publique à l'aide de conceptions simplistes, voire de formules mensongères, il impose une nouvelle écriture des programmes, un nouveau protocole d'évaluations nationales, externalise la difficulté scolaire, impose une réforme de la formation basée sur un apprentissage professionnel par seul compagnonnage.
- d- L'éducation nationale est confrontée à une réorganisation en lien avec la stratégie de Lisbonne, la réforme de l'État (RGPP). Il en résulte de nouvelles injonctions sous forme de projets et contractualisations («objectifs»). La centration sur des dispositifs de contrôle et d'évaluation dont la pertinence n'est pas établie interpelle les enseignants sur le sens de leur métier.
- e- La démocratisation de l'école marque le pas depuis une quinzaine d'années.
- f- Dès l'entrée à l'école, l'origine socioprofessionnelle des parents et l'environnement culturel familial sont des facteurs déterminants dans la réussite des enfants. Inégalités sociales et scolaires se conjuguent plus fortement sur certains territoires, conséquence d'une politique de la ville souvent confuse. Combattre la ghettoïsation, enrayer le déterminisme et les inégalités sociales passent par la mixité sociale dans une politique globale d'accès aux droits fondamentaux (santé, logement, travail, culture...).
- g- La mixité sociale et la gestion de l'hétérogénéité des élèves conditionnent la démocratisation de l'école et de la réussite de tous. Tous les élèves doivent pouvoir atteindre un haut niveau de connaissances, l'ambition doit être la même pour tous.
- h- La réussite des élèves passe aussi par le respect de leurs besoins et de leurs rythmes, condition non remplie notamment depuis la réorganisation du fonctionnement des écoles. Une réflexion engageant l'ensemble des acteurs est urgente pour trouver de meilleures solutions.
- i- L'objectif du SNUipp pour une école qui soit véritablement celle de la réussite de tous les élèves est plus que jamais d'actualité. Ce projet implique un autre fonctionnement de l'école qui s'appuie sur :
 - des dispositifs innovants et des pratiques pédagogiques permettant de mieux prendre en charge l'hétérogénéité des élèves
 - la prévention, les aides pédagogiques et la remédiation au sein de l'école
 - le développement des moyens pour la maternelle, l'éducation prioritaire, les maîtres supplémentaires... sur tout le territoire.
 - le travail en équipe avec du temps de concertation
 - des formations initiale et continue de qualité.
- j- Suite aux nombreuses actions impulsées par le SNUipp pour expliquer, caractériser et dénoncer ces réformes, comment poursuivre ce travail et défendre des projets alternatifs à ces réformes?
- k- Comment relancer la réflexion sur les conceptions du métier, les objectifs de l'école?
- l- Peut-on faire évoluer le socle commun vers la culture commune?

2. Réorienter l'école : les leviers de la transformation pour la réussite de tous les élèves

2.1. Définir/ Parcourir/ Penser la scolarité

2.1.1. Quels savoirs ? Quelle culture pour tous ?

- a- Dans un cadre mondialisé, où les savoirs évoluent en permanence, l'école doit jouer un double rôle éducatif : permettre à tous les élèves l'accès aux savoirs, mais aussi former un citoyen éclairé, qui soit à même de les interroger, de porter un regard critique. Pour faire face à ces nouveaux enjeux, le lien avec la recherche est fondamental. L'accès de tous à une culture commune de haut niveau est primordial pour réduire les inégalités. Une formation solide dès l'école est nécessaire dans la perspective d'une formation tout au long de la vie.
- b- Comment la culture scolaire doit-elle prendre en compte les mutations technologiques, la diversité de l'accès aux savoirs, des supports (Internet, médias...)?
- c- Comment appréhender la question de l'apprentissage des langues vivantes dans le cadre de sa généralisation à l'école primaire (contenus, choix des langues, formation des enseignants...)?

2.1.2. Le choix des programmes

- a- Une vision émancipatrice de l'éducation ne dépend pas seulement de la définition de programmes. Elle implique aussi l'accès de tous aux savoirs, y compris par des pratiques pédagogiques qui permettent à tous d'accéder et de contribuer à la culture commune.
- b- Or les programmes de 2008, rédigés au motif de réduire l'échec scolaire, introduisent des notions moins accessibles et des enseignements nouveaux (histoire des arts) sur un temps réduit. Il ont mis à mal la notion de cycle d'apprentissage et orienté les méthodes (opérations mécanistes, répétitions, par cœur).
- c- Les programmes de 2002 élaborés avec l'ensemble de la communauté éducative ont aidé à appréhender les apprentissages des savoirs pris dans leur complexité. A contrario, le bilan des programmes 2008, deux ans après leur mise en place est très négatif : centration sur les programmes de français et de math, risque d'impasse sur d'autres disciplines, accélération du rythme des apprentissages qui fragilise les élèves les plus en difficulté...
- d- Quelles propositions pour renouer avec des programmes qui permettent de rendre l'élève actif dans ses apprentissages?
- e- Quelle hiérarchisation ou non des disciplines?
- f- Quelle place pour la recherche documentaire et la démarche expérimentale ? Quel cadre pour l'expression créative des élèves?
- g- Comment intégrer la dimension culturelle dans les apprentissages?
- h- Comment résister à l'anticipation de certains apprentissages et assurer les transitions (grande section/CP, CM2/collège)?

2.1.3. Pratiques d'évaluation

- a- L'évaluation est partie intégrante des pratiques professionnelles. Elle est nécessaire aux élèves, aux enseignants, aux parents, mais aussi à l'analyse et la régulation du système. Les évaluations doivent être avant tout au service des élèves ; elles doivent aider à repérer les réussites et les difficultés des élèves, comme le permettaient les évaluations nationales précédentes (CE2/6è).
- b- Depuis 2009, la rupture de la logique des évaluations nationales est très largement contestée : manque de fiabilité et de rigueur scientifique, confusion entre bilan et diagnostic, dates de passation incongrues, codage qui ignore les réussites partielles, inadéquation entre certaines compétences visées et les exercices proposés... Sans intérêt pédagogique, elles visent prioritairement le pilotage du système par les résultats des élèves. Le SNUipp qui s'est opposé vigoureusement à toute publication des résultats école par école, refusera également toute utilisation des résultats pour l'évaluation des enseignants. Ajoutant à la confusion, le ministère de l'éducation nationale lie les évaluations au versement de primes.
- c- Le SNUipp continue de demander la suspension et la remise à plat de ce protocole.
- g- La question de l'évaluation en maternelle pose de nombreuses questions éthiques et pratiques. De nouvelles évaluations en fin de grande section, non obligatoires, sont disponibles depuis mars 2010. Le SNUipp sera vigilant sur l'utilisation qui pourrait en être faite par les IA ou IEN maternelle.
- h- Quel bilan des différentes évaluations (maternelle, élémentaire, celles de l'enseignant dans la classe, le dispositif national, les évaluations du système par échantillon), incluant l'apport de la recherche sur le contenu, les objectifs, l'impact sur les élèves...?
- i- Le livret de compétences se met en place de manière très inégale. Quelle part donner aux compétences/ aux connaissances? Faut-il exiger une mise en œuvre nationale?

2.1.4. L'hétérogénéité des élèves

- a- La prise en compte de l'hétérogénéité des élèves est une nécessité pour la réussite de tous, d'autant plus

que les comparaisons internationales démontrent une relative inefficacité du système français pour éviter que les inégalités sociales ne se transforment en inégalités scolaires.

- b- La loi Fillon et les réformes Darcos, en dépit de l'objectif affiché de diviser par trois le nombre d'élèves en échec, ont mis à mal la prévention des difficultés. La logique de « rattrapage » hors temps de classe, de l'aide personnalisée comme des stages de remise à niveau, occultent le travail au sein de la classe et la mise en œuvre de pratiques favorisant les apprentissages de tous, l'autonomie de l'élève, la différenciation. La tendance est à la multiplication des catégories de difficultés : absentéistes, agités, violents, fragiles, enfants roms, enfants nouvellement arrivés, mais aussi précoces, dyslexiques, enfants en situation de handicap... L'injonction d'individualisation est paradoxale à la réduction des moyens pour les prendre en charge dans l'école (RASED, CLIN..).
- c- La remise en cause des RASED, consécutive aux suppressions de postes et aux réformes, a été limitée par les mobilisations massives. Si la nouvelle circulaire a paru les conforter, la réduction des aides adaptées dans les écoles continue et la chute vertigineuse des départs en formation constitue une autre forme de mise en extinction des RASED. La difficulté d'un élève, même passagère, ne peut rester du seul ressort de l'enseignant de la classe, mais relève bien du travail de l'équipe pédagogique et d'équipes pluriprofessionnelles.
- d- Les inégalités de réussite entre filles et garçons, au niveau scolaire, et leur pendant inverse dans la vie professionnelle invitent à mener un travail de fond pour l'égalité des genres.
- e- Quelles formations pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves et de leurs besoins ?
- f- Comment résoudre la contradiction entre individualisation des réponses aux difficultés et apprentissages collectifs ?
- g- Quelle approche de la difficulté scolaire peut permettre d'éviter la catégorisation de élèves ?
- h- Quelles évolutions possibles du travail des RASED ?
- i- Quels sont le rôle et la place de l'équipe éducative ?
- j- Quelles alternatives à la pratique persistante du redoublement ?
- k- Quelles propositions concrètes (groupes de besoins, prise en compte progressive des acquis et évaluations formatives, présence d'équipes pluriprofessionnelles, etc...) pour aider les élèves ?
- l- Quel devenir et quelles évolutions pour les formations spécialisées E et G et celle des psychologues scolaires ?

2.2. Un projet pour l'école

2.2.1. Du collectif et du temps pour fonctionner autrement

- a- Plus que jamais, de nouvelles modalités d'organisation du travail enseignant au sein de l'école sont nécessaires. Le métier est soumis à des tensions du fait des nouvelles mesures (nouvelle semaine scolaire, passage à 24 heures hebdomadaires avec de nouveaux programmes alourdis, mise en place de l'aide personnalisée, ...) alors même que les cadres d'exercice du métier se dégradent avec un alourdissement de la charge de travail, concentrée sur un temps réduit. Les 48 heures annuelles pour les animations pédagogiques, le travail en équipe, les réunions de parents, le suivi des PPS et les conseils d'école ne suffisent pas. Les conseils des maîtres ou de cycles ont de plus en plus un rôle de gestion des tâches bureaucratiques au détriment de l'élaboration et de la conception de projets pédagogiques.
- b- Les suppressions de postes ont balayé un certain nombre d'organisations collectives de travail qui avaient pu se développer toutes ces dernières années, renvoyant les enseignants à un exercice plus individuel du métier, un phénomène aggravé par les mesures sur les évaluations notamment.
- c- Comment travailler autrement ? Comment fonctionner plus collectivement ?
- d- Ce qui est incontournable :
 - un cadre commun pour le conseil des maîtres, le projet d'école
 - il n'y a pas un seul modèle à imposer mais de multiples collectifs professionnels à inventer en fonction des besoins des élèves et de la réalité du tissu scolaire.
 - prise en compte de la capacité d'initiative et de créativité professionnelle des enseignants
 - la polyvalence du maître, fondement du métier, doit s'articuler à une polyvalence d'équipe pour un accès de tous à l'enseignement de toutes les disciplines prenant en compte l'hétérogénéité des élèves (petits groupes, décloisonnements, co-intervention, ...)
 - enseigner est un métier de conception, s'appuyant sur le principe de liberté pédagogique, remis en cause par les contraintes des réformes et les injonctions.
 - la revendication « Plus de maîtres que de classes » permet de sortir de l'exercice trop solitaire un maître/une classe en mettant en place d'autres fonctionnements dans l'école pour répondre aux

besoins des élèves. Elle devrait aussi permettre de libérer plus de temps pour le travail en équipe notamment dans le cadre d'une diminution du temps d'enseignement sans réduction du temps d'apprentissage pour les élèves.

- il est nécessaire de prendre en compte les nouveaux métiers qui doivent être développés et assurés dans les écoles de manière stable et pérenne. Ces emplois, jusque là précaires, correspondent à des missions qui, si elles ne sont pas nouvelles, sont essentielles au bon fonctionnement de l'école, au suivi des projets et dans l'intérêt des élèves.
- e- Pour tenir compte de l'importance du renouvellement de la profession et de la réorganisation de l'école, des propositions doivent être discutées à l'initiative du syndicat :
- f- Quel temps pour les équipes? Comment le décliner concrètement? Peut-on avancer des propositions sur la polyvalence d'équipe?
- g- De quels « nouveaux métiers » l'école a-t-elle besoin de façon pérenne?

2.2.2. L'école maternelle – école des premières réussites

- a- Le SNUipp a mené et continue de mener une campagne de mobilisation et d'information pour défendre la maternelle et son rôle fondateur. Carte pétition, affiche, colloque national, FSC spécial, et DVD, mais aussi multiplication des stages départementaux sont autant d'outils qui ont permis aux enseignants et à l'opinion publique de contrer les propos désobligeants d'un ministre, réaffirmer la place de cette école dans le parcours scolaire et la professionnalité des enseignants qui mettent en œuvre ses spécificités.
- b- Le ministère a revu partiellement sa politique : guide des parents à l'école maternelle, cahier des charges pour la formation, création de postes d'IEN maternelle. Pour autant la dégradation de l'école maternelle se poursuit principalement du fait d'effectifs surchargés et surtout du refus de scolariser les enfants entre deux et trois ans.
- c- La scolarisation des moins de trois ans reste une question très sensible, notamment du fait d'un recul considérable ces dernières années. Plus de 35 % d'entre eux étaient accueillis à l'école en 2000 contre moins de 18 % aujourd'hui. Cette scolarisation « précoce » est un véritable enjeu de réussite scolaire et de développement des enfants, notamment dans les milieux les plus défavorisés. Le SNUipp réaffirme que l'entrée à l'école maternelle - dès 2 ans pour les enfants des parents qui le souhaitent - doit être possible dans les meilleures conditions. Les enfants de moins de trois ans doivent être comptabilisés dans les opérations de carte scolaire.
- d- Les jardins d'éveil pour les 2/3 ans sont conçus comme une structure concurrentielle à l'école maternelle. Liés à la baisse de la scolarisation des tout petits, ils constituent un désengagement de l'Etat. Financés par les collectivités territoriales et les familles, avec des normes d'encadrement moins favorables que les autres structures petite enfance, ils sont contestés par l'ensemble des professionnels.
- e- L'école maternelle doit être pensée en complémentarité avec un vrai service public de la petite enfance.
- f- Au vu du contexte, la question de la scolarisation obligatoire à 3 ans est complexe.
- g- Le travail en petits groupes est incontournable à l'école maternelle, notamment pour le langage. Différentes mises en œuvre peuvent alterner grâce notamment au "plus de maîtres que de classes".
- h- La complexité du travail en direction des jeunes enfants requiert des compétences spécifiques et exige des formations initiale et continue de haut niveau.
- i- Comment défendre l'exigence de qualité et d'égalité sur le territoire?
- j- Comment faire reconnaître les dispositifs pour favoriser la première rentrée à l'école (rentrée échelonnée, classes passerelles,...)?
- k- Comment reconnaître la spécificité de l'école maternelle?
- l- Comment inverser la courbe de déscolarisation des 2 ans?
- m- Quelle doit être la définition des missions des IEN « maternelle »?
- n- Comment penser l'évaluation en maternelle?
- o- Quelles formations faut-il exiger, à l'université et en formation continue?
- p- Le SNUipp doit-il se prononcer pour la scolarisation obligatoire à 3 ans?
- q- Comment le SNUipp poursuit-il sa campagne en faveur de l'école maternelle?

2.2.3. Fabriquer plus d'égalité

- a- La mixité sociale des écoles et établissements permet de lutter contre la ségrégation qui renforce les inégalités sociales et de répondre à l'une des missions de l'école : l'intégration sociale et culturelle. L'assouplissement de la carte scolaire, les stratégies d'évitement de certaines familles, des choix déterminés des politiques de la ville renforcent la ghettoïsation de certains quartiers. La mixité scolaire

induit un renforcement de l'hétérogénéité des classes et lutte contre l'orientation précoce des élèves.

- b- La diversification de l'offre scolaire est-elle une solution ou une cause de ségrégation?
- c- Comment lutter contre le développement du «marché scolaire»?

2.2.3.1. Éducation prioritaire

- a- Loin d'être une relance des ZEP, la création en 2006 de 249 Réseaux ambition réussite, les autres écoles étant classées en Réseaux de réussite scolaire, signe un véritable abandon d'une politique d'éducation prioritaire.
- b- Les choix d'une individualisation du traitement des difficultés et des parcours, en lien avec la multiplication confuse de dispositifs des politiques de la ville (Projet de réussite éducative, Contrats urbains de cohésion sociale, Plan « banlieues »...) aboutissent à une dégradation significative : augmentation des effectifs par classe, hausse des seuils d'ouverture et fermeture de classes, baisse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans et du nombre d'enseignants RASED, insuffisance récurrente des postes d'enseignants référents et d'assistants pédagogiques, suppression de postes d'enseignants surnuméraires, fermeture de postes de coordonnateurs... Les écoles de l'éducation prioritaire ont longtemps été un terrain d'expérimentations pédagogiques qui n'ont jamais été réellement reconnues et valorisées, ce qui a aujourd'hui pour effet de déstabiliser les équipes, souvent jeunes, qui peuvent se sentir délaissées.
- c- L'organisation des RAR, avec des comités exécutifs dans lesquels, le plus souvent, les adjoints ne siègent pas, a éloigné les équipes des projets pédagogiques des réseaux. Elle a renforcé la logique de juxtaposition d'actions locales inéquitables et peu lisibles, basées sur des indicateurs (violence, déscolarisation...) qui concernent le collègue. En conséquence les projets ne concernent plus l'école primaire.
- d- Comment faire prendre en compte aujourd'hui les besoins du premier degré dans le pilotage et les projets d'éducation prioritaire?
- e- Comment favoriser la mixité sociale?
- f- De quels moyens l'éducation prioritaire a-t-elle besoin ? Pour stabiliser les équipes, suffit-il comme le propose le ministre de doubler l'indemnité, de donner des points au mouvement et de créer des postes à profil?
- g- S'il semble préférable de revenir à des logiques de "zone", quels sont les critères les plus pertinents (territoires, réseaux, cultures, contexte socio-économique...)?
- h- Quelle relance pour l'éducation prioritaire?

2.2.3.2. Scolarisation des élèves en situation de handicap

- a- La mise en œuvre de la scolarisation des élèves en situation de handicap se traduit par de grandes difficultés dans de nombreuses écoles car les conditions nécessaires sont rarement réunies. Si la loi du 11 février 2005 est un progrès, l'État se décharge de sa responsabilité et transfère des charges sur l'Ecole et les collectivités territoriales.
- b- L'accompagnement par des auxiliaires de vie scolaire, reste notoirement insuffisant. Leur précarité produit aussi de nombreuses incohérences et ruptures, néfastes pour les jeunes et pour les équipes. Le mauvais fonctionnement des MDPH (lenteur des procédures), l'absence d'une réelle coopération entre l'Éducation nationale et les secteurs sanitaires et médico-sociaux (mise à disposition des accompagnements et des soins), les réductions budgétaires (disparition de postes d'enseignants spécialisés itinérants, absence de formation, ...) aggravent durablement la situation.
- c- Il est urgent d'avoir un bilan des moyens réellement mis en œuvre par l'État pour faire face à l'augmentation de cette scolarisation, en terme de carte scolaire, d'effectifs, de postes spécialisés, de formation, de matériel pédagogique, d'équipements adaptés, d'accompagnement et de temps pour les équipes. Ces dispositifs doivent être accessibles à tous les enfants scolarisés, y compris ceux qui sont sans papiers.
- d- Comment définir et faire reconnaître le travail en équipes pluriprofessionnelles dans le cadre de la coopération?
- e- Quelles formations pour tous les enseignants, pour ceux qui accueillent ces élèves dans leur école?
- f- Quelles évolutions pour les formations spécialisées?
- g- Quels rôles et missions pour les AVS ? Quel pilotage?
- h- Quels contours de la fonction d'enseignant référent (missions, lien avec les équipes, conditions de travail, obligations de service..)?
- i- Quelle définition des unités d'enseignement?

- j- Comment penser le parcours scolaire des jeunes en situation de handicap?
- k- Quelles évolutions pour les CLIS ? Les UPI?
- l- Quelle prise en compte dans la carte scolaire des situations particulières?

2.2.3.3. École rurale

- a- Ces dernières années, les suppressions de postes ont reconfiguré le maillage scolaire en rural (RPI, RPC, écoles en réseau, écoles isolées...) sans répondre aux exigences de proximité et de qualité. De plus, elles ont accru les inégalités (baisse de la scolarisation des moins de trois ans, moins bonne prise en charge des enfants en difficulté avec suppression des RASED, élèves handicapés). Quant aux « réseaux ruraux d'éducation », aucun bilan depuis 2003 : plus de 10 ans après, un bilan est nécessaire sur les formes d'organisation mises en place en rural et les effets produits.
- b- Alors que l'école rurale aurait besoin d'une politique d'aménagement du territoire qui respecte la diversité des lieux et des structures, associant les acteurs locaux (enseignants, parents, élus), les assises des territoires ruraux de décembre dernier n'ont fait aucune proposition en matière d'école. L'engouement pour le plan « Écoles numériques rurales » (8000 candidatures/6700 dossiers retenus) a rappelé que les besoins des élèves (enseignement et outils) étaient les mêmes sur tout le territoire. Mais ce plan ne suffira pas à lutter contre l'isolement et les inégalités.
- c- Quels sont les besoins prioritaires actuels pour l'école rurale ?
- d- En moyens ? En formation ? En terme d'organisation ?
- e- Quelles sont les transformations nécessaires à conduire afin que les écoles rurales et les territoires poursuivent la mission, initiée par l'école communale, d'un service public d'enseignement accessible partout, visant à la formation et à la réussite de tous ?

2.2.3.4. Argent de l'école

- a- Alors que l'École publique doit être gratuite pour tous les élèves, il n'y a pas de réelle égalité quant à l'investissement des communes en termes de crédits attribués, d'équipements disponibles, de bâtis scolaires, d'accessibilité, d'accès aux sports et à la culture, de constructions adaptées, de transport... Il ne revient pas aux familles d'y suppléer. Le désengagement de l'État aggrave cette situation en faisant peser plus de charges sur les communes. Une enquête en cours sera publiée à la rentrée 2010.
- b- Fin 2008, la Cour des Comptes recommandait que soit défini et publié « un cadre recensant l'intégralité des moyens qui sont nécessaires au bon accomplissement de la mission de l'école ». Le SNUipp propose l'établissement d'un cahier des charges national définissant l'équipement minimal et indispensable pour chaque école prenant en compte les aspects pédagogiques, culturels, sportifs, comme celui réalisé dans le Gers. De plus un mécanisme de péréquation garanti par l'État est nécessaire pour assurer cette égalité. La loi Carle, votée récemment, ne permet pas aux communes de faire clairement le choix de l'école publique. C'est aussi la laïcité qui est interrogée à travers les moyens octroyés aux écoles privées.
- c- Comment le SNUipp peut-il avancer sur ces questions?

2.3. Construire le collège de la réussite pour tous

Le collège est au cœur des enjeux éducatifs. Lieu où s'opèrent les orientations et les sélections, lieu de l'accueil des adolescents dans des conditions de plus en plus dégradées, lieu où s'affirment avec force les difficultés des familles et la précarité, le collège unique est un maillon essentiel dans la construction d'une Ecole de la réussite pour tous.

2.3.1. Un collège fragilisé

- a- Au prétexte d'économie budgétaire, la politique du gouvernement diminue les moyens mais aussi les ambitions. Parallèlement, elle introduit régulièrement tous les éléments du management des entreprises qui mettent en compétition établissements et personnels : suppressions de postes, heures supplémentaires, évaluations, mérite, éviction du cursus commun des élèves les plus en difficulté.
- b- Au collège, la suppression de la carte scolaire altère la mixité sociale et aboutit à la ghettoïsation de certains établissements ; pire, les moyens accordés aux ZEP sont réduits.
- c- Le récent « décret EPLE » renforce le pouvoir du chef d'établissement et le rôle du « conseil pédagogique » pour réaliser des objectifs désormais « contractualisés ». Cela ne peut conduire qu'à une gestion de la pénurie et, localement, à une remise en cause des horaires nationaux.
- d- Le « socle commun » cible tous ceux qui n'auraient pas vocation à poursuivre des études et donne une vision réductrice des savoirs. Il tend à marginaliser certaines disciplines (Arts plastiques, Éducation musicale, EPS, technologie).
- e- Le « livret de compétences », outre la surcharge de travail qu'il génère, aboutit à un simulacre des

validations nécessaires à la délivrance du DNB (Niveau A2 de langue, B2i, note de vie scolaire...) et sert de prétexte à une orientation dévoyée.

- f- « L'accompagnement éducatif », destiné aux seuls élèves volontaires, hors du temps scolaire et des programmes, se substitue parfois aux dispositifs collectifs d'aide aux élèves (ATP, travaux en groupes...) Les PPRE tendent à rendre l'élève et/ou sa famille responsable de ses échecs.
- g- Quand les difficultés d'apprentissage accrues génèrent parfois des violences, les seules mesures sécuritaires envisagées (médiateurs, équipes mobiles de sécurité et autres caméras) sont insuffisantes et inadaptées. Il s'agit de travailler, en amont, de manière préventive par le renforcement des équipes éducatives.

2.3.2. Élever le niveau de formation et de qualification pour tous les élèves :

- a- A l'opposé d'un collège qui propose un parcours scolaire au rabais pour les plus fragiles en les renvoyant à une hypothétique « formation tout au long de la vie », nous revendiquons pour tous les élèves un parcours qualifiant sanctionné par des diplômes nationaux.
- b- Dans un monde qui évolue, les besoins vont croissant et les savoirs se complexifient. Élever le niveau de qualification est une exigence démocratique, sociale et économique. Il est de la responsabilité de l'école de former tous les élèves à maîtriser les savoirs qui leur permettent de relever ces enjeux.
- c- La réussite de tous les élèves est possible à condition qu'elle s'inscrive dans un projet éducatif ambitieux qui fait confiance à la capacité de tous les acteurs, combat les inégalités et s'appuie sur la richesse de l'intelligence humaine individuelle et collective.

2.3.3. ASH second degré : refuser le fatalisme ...

- a- Dans un contexte de crise sociale et économique aggravant les inégalités, le service public d'Éducation doit avoir les moyens de garantir à tous les jeunes, y compris ceux en grande difficulté, en situation de handicap ou en rupture scolaire, des conditions de prise en charge et de scolarisation satisfaisantes. Les structures et dispositifs existants (SEGPA-EREA, UPI, Classes-relais...) sont fragilisés, voire menacés, par les réductions budgétaires massives. Dans une période de départs importants à la retraite de personnels spécialisés, le maintien et le développement des formations D et F est indispensable pour couvrir les besoins.
- b- Le maintien et le développement des SEGPA et des EREA sont indispensables pour la formation de jeunes sollicitant des réponses spécifiques, adaptées.
- c- Les circulaires de 2006 et 2009 ont conforté l'existence des SEGPA et validé leur fonctionnement dans le collège. Cependant de nombreuses SEGPA ne reçoivent toujours pas les dotations horaires spécifiques auxquelles elles ont droit, aussi bien en heures d'enseignement qu'en heures de coordination et de synthèse pour l'ensemble des personnels. Les situations départementales et académiques restent disparates.
- d- L'orientation vers les enseignements adaptés et la mise en œuvre concrète des textes en vigueur concernant l'action des CDOEA doivent poursuivre au moins deux objectifs : proposer aux élèves une perspective de qualification et d'insertion professionnelle et restaurer chez eux la confiance dans les apprentissages. Il est essentiel pour les élèves des structures adaptées de trouver dans l'enseignement professionnel public (LP et EREA) des formations diplômantes qui leur permettent d'acquérir une qualification minimale de niveau V et de pouvoir ensuite accéder à d'autres formations.
- e- Au sein des EREA, l'internat éducatif reste un outil efficace de remédiation et de prise en charge d'adolescents en grande difficulté scolaire, sociale, familiale.
- f- Les situations conflictuelles se sont multipliées ces dernières années avec l'administration concernant les horaires de service des enseignants-éducateurs, la définition de leurs missions, les taux d'encadrement. Les textes de référence sont obsolètes. Le SNUipp revendique un cadrage national des horaires, dotations, missions.
- g- Au niveau des UPI, la scolarisation des jeunes en situation de handicap doit s'accompagner de moyens conséquents tant en terme de formation que de recrutement de personnels (AVS, enseignants spécialisés, enseignants référents).
- h- La fonction de direction de SEGPA est indispensable et rappelée dans les textes. Toute SEGPA doit pouvoir disposer d'un directeur formé.
- i- Le DDEEAS doit être conforté et prendre en compte la dimension nécessaire pour la direction d'établissements spécialisés. Le SNUipp a interpellé le ministère depuis 2006 : il exige la publication rapide des textes réglementaires nécessaires à la reconnaissance de ce diplôme au niveau 1 et un accès facilité pour la mise à niveau des titulaires actuels de ce diplôme.
- j- Pour les PE enseignant dans les SEGPA-EREA-UPI- Classes relais..., le SNUipp revendique l'équité entre tous les personnels intervenant au sein d'un même établissement du second degré ; les 21 H (un acquis

de haute lutte en 2002) n'étaient qu'une étape; 18 H pour tous, c'est juste !

3. Se former toujours mieux

3.1. Enjeu de la formation

- a- L'année 2009 a été marquée par le passage en force du gouvernement sur la réforme de la mastérisation. Sa réforme dictée à la fois par des objectifs idéologiques et une volonté d'économie budgétaire a été rejetée par l'ensemble des acteurs de la formation des maîtres, notamment par les universités / IUFM fortement mobilisés en 2009. Les enjeux liés à cette réforme n'ont pas été assez visibles pour l'ensemble des enseignants. Le SNUipp a engagé une réflexion pour une toute autre réforme à travers un conseil national technique, des assises de la formation, une campagne en direction des étudiants, pétition...
- b- Une transformation de la formation des enseignants passe par une élévation du niveau de formation et de qualification reconnue par un master. Elle doit articuler une formation scientifique de haut niveau avec une professionnalisation progressive, intégrant les dimensions disciplinaires, didactiques et pédagogiques. Les futurs enseignants doivent pouvoir bénéficier d'une formation aux questions de société.
- c- Ceci implique une élaboration spécifique des cursus de formation et des savoirs de référence : la professionnalisation de la formation doit se construire autour de dispositifs en alternance, de l'analyse des pratiques et d'une formation à et par la recherche.

3.1.1. Rôle et place des IUFM

Aucun bilan n'a été tiré du fonctionnement des IUFM, aujourd'hui intégrés aux universités, soumises à de fortes pressions par la loi LRU. Ils doivent mieux articuler formation professionnelle et universitaire dans le cadre de l'alternance, assurer la préparation aux concours de l'enseignement et permettre d'assurer la formation des enseignants sur tout le territoire, ce qui implique de maintenir tous les sites départementaux.

3.1.2. Des stages intégrés dans tout le parcours de formation

La formation professionnelle doit être progressive et s'étendre sur tout le cursus, de la licence à l'année de fonctionnaire stagiaire et aux premières années du métier, en intégrant progressivement des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité. Le SNUipp dénonce une conception de l'alternance centrée principalement sur l'expérience du terrain. Ces stages doivent être associés à des temps de préparation et d'analyse de pratiques dans le cadre de la formation à l'université. En tout état de cause, aucun étudiant ne doit être utilisé comme moyen de remplacement.

3.1.3. Un concours structurant la formation

Le contenu des épreuves de concours doit, tout comme les masters, intégrer les dimensions disciplinaire, didactique et professionnelle, et ce dès l'admissibilité. La place du concours doit être repensée pour assurer la meilleure articulation possible avec les cursus universitaires et permettre une démocratisation de l'accès au métier d'enseignant.

3.1.4. Une année de fonctionnaire stagiaire inscrite dans la formation initiale

L'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et s'inscrire dans un continuum qui prenne en compte les compétences acquises avant le concours. La formation doit s'appuyer sur le potentiel des IUFM. Elle doit articuler des temps de pratique, d'analyse de pratique et de mise en théorie. Cette entrée progressive dans le métier doit se poursuivre sur les deux premières années d'exercices par des retours réguliers en formation.

3.1.5. Maîtres formateurs

- a- IPEMF et conseillers pédagogiques occupent des fonctions tournées vers la formation et l'accompagnement des étudiants, stagiaires et entrants dans le métier.
- b- Dans le cadre de la formation initiale, leur place est incontournable pour aider à l'appréhension du métier en situation. Membres d'une équipe pluriprofessionnelle au sein de l'IUFM, les IPEMF assurent l'accueil dans leur classe et la préparation et le suivi des stages, l'analyse de pratiques, des enseignements en formation initiale. La réorganisation de la semaine scolaire a eu des conséquences négatives dans l'organisation de leurs services. Le SNUipp intervient pour que leurs missions soient confortées dans l'université. Le nombre de postes doit être augmenté pour faire face aux nouvelles modalités de formation.
- c- Les missions des conseillers pédagogiques auprès des nouveaux enseignants doivent rester prioritaires.
- d- Quelles modalités de reconnaissance de leurs compétences par l'université?
- e- Quel recrutement? Quelle formation?

3.2. Pour une autre Réforme

Le SNUipp continue d'exiger l'abandon de la réforme, le retrait des décrets et textes d'application et l'ouverture de négociations pour une véritable formation professionnelle de niveau master. Il demande le maintien de l'année de PE2 pour les lauréats du concours 2010.

3.2.1. Le SNUipp revendique :

- une formation initiale de deux ans rémunérée,
- le maintien et le développement du potentiel de formation avec des équipes pluri-catégorielles et des IUFM rénovés, pour assurer la formation initiale et continue.
- une carte nationale des formations s'appuyant sur les IUFM, qui garantisse la préparation du concours sur l'ensemble du territoire,
- un cadrage national de la formation et des masters,
- des épreuves de concours en M1, articulant les dimensions disciplinaire, pédagogique et professionnelle,
- une année de fonctionnaire stagiaire en alternance avec 60% de formation à l'IUFM, et 40% en stage,
- aucun étudiant utilisé comme moyen de remplacement
- pas de décrochage premier et second degré

a- La place du concours a un impact sur l'organisation de la formation et les conditions d'accès au métier. Où doit se placer le concours pour assurer la meilleure articulation entre une formation académique et professionnelle ?

b- En fonction de sa place quelle doit être la nature des épreuves du concours?

c- Quels sont les différents types de stages à mettre en place pour l'apprentissage du métier?

d- Faut-il des stages pendant le cursus master, y compris en responsabilité? Quelles sont les conséquences sur la formation et sur les recrutements de vacataires?

e- Quels dispositifs d'aides aux étudiants peuvent être associés pour démocratiser l'accès au métier?

f- Comment organiser l'année de fonctionnaire stagiaire pour garantir une véritable alternance?

g- Comment les maîtres formateurs doivent-ils intervenir tout au long de la formation initiale?

h- Doit-on définir de nouvelles missions et une nouvelle organisation de leur service?

i- Quelle formation de formateurs et reconnaissance de leur qualification faut-il envisager?

j- La formation continue repose quasi exclusivement sur la capacité de remplacement des stagiaires. Faut-il faire évoluer ce dispositif?

h- Comment diversifier l'offre de formation continue pour intégrer la dimension recherche?

3.2.2. Formation des psychologues scolaires

La formation universitaire des psychologues scolaires doit s'aligner sur celle des autres psychologues (M2 de psychologie) et ce cursus universitaire doit être facilité pour les enseignants souhaitant accéder au recrutement interne des psychologues de l'éducation nationale, les recrutements interne et externe étant suivis d'une année de formation professionnelle.

3.2.3. Formation continue, recherche

Elle doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale. Chaque enseignant doit donc pouvoir enrichir sa pratique de savoirs nouveaux ou d'un questionnement de recherche sur ses propres pratiques, sur le temps de travail. Il faut donc repenser le lien avec la recherche et avec les structures universitaires dans lesquelles les IUFM sont intégrés. La recherche action doit être développée et les pratiques innovantes mutualisées.

4. L'élève et son environnement : dans et hors l'école

4.1. Place et rôle des parents

a- Conforter la place des parents pour favoriser un accompagnement positif de la scolarité de l'enfant, demande de rendre plus compréhensible les attentes pédagogiques. Le conseil d'école est un lieu important pour favoriser les échanges ; de nombreux dispositifs expérimentaux de liaison école-familles vont dans le sens d'une adhésion plus forte à l'école.

b- La relation aux parents doit être objet d'une solide formation initiale et continue, afin que les enseignants soient outillés pour rendre lisible le travail de l'école.

c- Comment mieux les faire participer à la vie démocratique de l'école, aux élections?

d- Comment avancer sur la notion co-éducation?

4.1.1 La petite enfance

- a- Une politique publique ambitieuse pour la petite enfance doit permettre à tous les parents, notamment pour assurer le droit des femmes au travail, d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité sans barrière financière, et, s'ils le souhaitent, à l'école maternelle dès deux ans, sur l'ensemble du territoire.
- b- Le SNUipp, favorable à la création d'un service public de la petite enfance, s'est investi sur ces questions avec différents partenaires, dans le cadre des Assises de l'éducation, avec le collectif « Pas de bébés à la consigne », au niveau syndical (colloque FSU-CGT mars 2010).
- c- Taux d'encadrements adaptés, haut niveau de formation professionnelle, possibilité de former des groupes de taille restreinte, locaux particulièrement aménagés, matériel disponible adaptés aux meilleures conditions d'accueil, sont des paramètres incontournables de qualité.
- d- Quelle complémentarité entre l'école maternelle et les modes d'accueil?
- e- Quels liens entre l'école maternelle et les structures qui relèvent du service public de la petite enfance?

4.1.2. L'aménagement du temps de l'enfant

- a- L'aménagement du temps de l'enfant est un enjeu pour la réussite de tous les élèves, notamment ceux qui sont en difficulté. C'est aussi une question de santé. Pour fixer le temps scolaire, l'institution devrait prendre en compte les travaux de recherche
- b- Or, en imposant la semaine scolaire à quatre jours, le ministre Darcos n'a pas résolu la question des rythmes et de l'échec scolaire. La réflexion sur les rythmes scolaires doit s'appuyer sur l'expérience professionnelle, les recherches, l'intérêt de l'enfant. Elle doit envisager l'organisation sur la journée, la semaine, l'année.
- c- Depuis 2008, la journée des enfants prend des formes différentes selon l'implantation de l'école, l'évolution des conditions de vie, la gestion de l'aide personnalisée, de l'accompagnement éducatif, de l'accueil périscolaire, de la garderie, des transports... Le SNUipp est disponible pour participer aux travaux nécessaires sur cette question.
- d- Concernant l'organisation du temps de l'enfant, comment remettre à plat ce dossier?

4.1.3. Cohérence des dispositifs périscolaires

- a- L'école est souvent impliquée dans les dispositifs mis en place dans et autour de l'école. Les transferts de responsabilité aux collectivités territoriales conduisent celles-ci à s'investir toujours davantage dans le domaine de l'éducation.
- b- Coups de pouce, CEL, PRE, accompagnement éducatif... ces mesures qui ont pour objectif de proposer aux familles des dispositifs d'aide à la scolarité, relèvent de dispositifs décidés parfois au plan national par un ministère ou un autre, parfois par la commune... L'empilement rend l'ensemble peu lisible, voire incohérent.
- c- L'accompagnement éducatif, mis en place en collège et dans les écoles en éducation prioritaire n'est soumis à aucune exigence du point de vue des effectifs, des contenus, de la durée et de la pérennité des actions ni de leur évaluation. Ce dispositif s'installe de façon disparate. Lors de la première année il n'a concerné qu'un quart des élèves de RAR et sa généralisation n'est plus programmée.
- d- Il est important que tous les acteurs travaillent ensemble, sur des objectifs et valeurs communs, afin que les enfants ne se trouvent pas au centre de mises en œuvre contradictoires, ou redondantes. Les compétences et prérogatives des acteurs intervenant dans l'ensemble des secteurs (aide aux devoirs, activités artistiques, culturelles et sportives, santé, ...) doivent être définies dans le cadre d'un partenariat mettant en œuvre la complémentarité, et non la concurrence. L'engagement financier de l'état doit enfin garantir l'existence et la pérennisation de tels dispositifs sur tout le territoire.
- e- Comment aller vers plus d'harmonisation et de complémentarité des dispositifs?
- f- Quel lien avec l'école? Quelle complémentarité? Quelles limites?
- g- Quelle place aux enseignants dans ces dispositifs?
- h- Quelle formation au partenariat? Quelle formation aux politiques territoriales?
- i- Quelle articulation des politiques locales et nationales? Quelles garanties d'égalité sur le territoire dans l'accès à ces services périscolaires?

5. Direction et fonctionnement de l'école : ré-ouvrir le dossier

5.1. Direction d'école : dépasser le statu quo

- a- Ces dernières années ont été marquées par une forte augmentation de la charge de travail qui pèse sur les équipes et particulièrement sur les directrices et directeurs d'école. L'avalanche de tâches liées à la gestion de l'école et à la mise en place des réformes en cours devient insupportable.
 - b- Le projet du Ministère est de faire du directeur un maillon essentiel, y compris au plan hiérarchique, de la mise en place des politiques éducatives, « un relais des inspecteurs au sein de l'école sur les questions d'organisation et d'administration » comme l'écrit l'IGEN. Il minore ainsi le rôle du conseil des maîtres au profit d'exigences institutionnelles toujours plus pressantes.
 - c- Après 6 ans de grève administrative, le ministère a dû accorder quelques mesures (décharges des écoles de 4 classes, mesures indiciaires, EVS) qui restent insuffisantes. Pour le SNUipp, la question de la direction et du fonctionnement de l'école est loin d'être réglée. Le statu quo n'est plus possible. Le ministère doit ré-ouvrir le dossier. Le SNUipp demande des améliorations significatives : temps supplémentaire de décharge, aide pérenne à la direction par la création d'emplois statutaires, remise à plat des missions et responsabilités, formation, reconnaissance financière. Le rôle du conseil des maîtres doit être reconnu et renforcé et le temps de concertation développé.
 - d- Le SNUipp refuse les nominations sur postes à profils et dénonce l'accumulation de tâches administratives qui alourdissent sans cesse la charge de travail des directeurs d'écoles.
- e- Quelles propositions?
- f- Quelles modalités d'action?

5.1.1. EPEP

- a- Le SNUipp rejette tout projet qui diviserait la profession en conférant au directeur un statut et un rôle hiérarchique. Or le ministère prévoit la création des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) qui, dans son projet actuel, romprait l'équilibre avec les collectivités territoriales, sans apporter de réponses aux inégalités territoriales.
- b- Le SNUipp reste particulièrement vigilant et poursuivra la campagne en direction des élus et des enseignants contre ce projet. Il réaffirme son opposition à tout statut des écoles qui mettrait ces dernières sous la tutelle des collectivités locales. Les questions de financement, l'évolution structurelle et pédagogique doivent être débattues dans un cadre favorisant l'égalité de tous et un fonctionnement plus démocratique et plus collectif au sein des équipes.

6. Les établissements d'enseignement français à l'étranger

- a- Le désengagement de l'État vis-à-vis de l'enseignement français à l'étranger se manifeste depuis quelques années par un transfert de charges accru sur les établissements et par voie de conséquence sur les familles.
- b- L'envolée des frais de scolarité remet en cause la mission de service public d'éducation pour les enfants français scolarisés à l'étranger et le rôle de l'Agence comme opérateur de coopération éducative.
- c- Pour le SNUipp, il importe de renverser cette logique et de replacer la mission de service public, et ses finalités éducatives et pédagogiques au centre de l'action du réseau.
- d- La mesure présidentielle de prise en charge des frais de scolarité (PEC) au lycée pèse de plus en plus lourdement sur le budget de l'Etat et par ricochets sur le budget de l'AEFE. Le SNUipp dénonce le fait que des fonds publics financent des établissements privés, allègent les contributions des entreprises et bénéficient à certaines familles à revenus très élevés.
- e- Le Snuipp demande que les sommes dégagées pour la PEC soient affectées au budget des bourses, tous niveaux de scolarité confondus.